



**Compte rendu
AG du 08 Décembre 2014 à Aubréville**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h.

1) Instances

• **Approbation du compte rendu du 22/05/2014 :**

M. le Président débute l'assemblée générale par l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire précédent. Il est adopté.

Délibération : Approuver le compte-rendu

Vote : Unanimité

• **Transfert des pouvoirs de police spéciale maires vers présidents EPCI – Point sur le dossier :**

M. le Président fait le point sur le dossier du transfert des pouvoirs de police spéciale des maires vers le Président de l'EPCI. Les maires ont été destinataires d'un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception indiquant que le Président de l'EPCI refusait le transfert des pouvoirs de police spéciale.

• **Mise en place des commissions thématiques par compétence, réunion d'installation :**

M. le Président explique que les commissions se sont mises en place. Certaines se sont déjà réunies. Un diagnostic territorial est présenté à chaque première commission afin que les délégués des commissions aient une connaissance commune du territoire.

2) Gestion des déchets

• **Tarifs REOM à compter du 01/01/2015 :**

M. le Président propose que les tarifs restent inchangés pour l'année 2015.

• **Règlement de collecte et son annexe : règlement d'accès à la déchèterie et tarifs à compter du 01/01/2015 :**

M. le Président laisse la parole à M. Muller, vice-président en charge de la gestion des déchets. En effet le règlement actuel commence à dater, et juridiquement la situation évolue, il faut donc adapter le règlement de collecte des déchets ménagers :

Il précise que la rédaction proposée ait pour base le guide fourni par l'ADEME et des règlements des collectivités du département, les principaux chapitres qui y sont abordés portent sur :

- Rappel de la réglementation générale, des définitions générales, des déchets collectés,
- Organisation de la collecte : sécurité, circulation, stationnement, modalités de collecte, ...
- Dispositions financières (REOM, facturation, cas particulier de dégrèvement, ...)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. le Président laisse la parole à Mme Warnier, agent de développement durable pour présenter l'annexe au règlement de collecte : le règlement intérieur de la déchèterie :

- L'accès est gratuit pour les particuliers et les établissements publics, sans condition de volume
- La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire de la communauté de communes du Centre Argonne dans la limite d'1m³ par semaine. Au-delà du 1er mètre cube gratuit les professionnels se verraient facturer leur dépôt sur la base suivante :

TARIF AU METRE CUBE SUPPLEMENTAIRE			
Encombrant	2015	2016	2017
	30 € TTC	40 € TTC	50 € TTC
Carton	14 € TTC		
Ferraille	GRATUIT		
Gravats	11 € TTC		
Déchets verts	18 € TTC		

Il y a eu une progression dans le volume de déchets déposés en déchèterie depuis 3 ans. Même si aucune obligation ne nous est imposée, l'existence du service permet une meilleure gestion des déchets.

M. Aurelle demande si les entreprises extérieures au territoire peuvent venir déposer leurs déchets en déchèterie. M. le Président répond que les entreprises extérieures ne sont pas admises à utiliser ce service. Le gardien de la déchèterie est le seul garant de son bon fonctionnement. Pour éviter toute fermeture de la déchèterie pendant les vacances ou en cas d'absence du gardien, un autre employé assurera l'ouverture de la déchèterie.

M. le Président ajoute qu'il vaut mieux qu'1m³ se trouve à la déchèterie que dans la nature. De plus le dépôt d'amiante n'est pas autorisé à la déchèterie.

Délibération : Valider le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et son annexe portant conditions d'accès et de tarification de la déchèterie pour une application à compter du 1er janvier 2015

Vote : Unanimité

• **Lancement d'une étude tarification incitative et aides de l'ADEME :**

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires des évolutions en matière de gestion des déchets ménagers:

- la loi Grenelle du 03/08/2009 imposant la mise en place d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés : La redevance d'enlèvement des ordures ménagères devra intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ;
- l'existence des aides financières proposées par l'ADEME à savoir :
 - Le financement à hauteur de 70% sur la phase ETUDE
 - L'aide forfaitaire de 6,60€ / habitant sur la phase mise en place de la TI (communication, investissement, ...)
 - La mobilisation de ces aides si engagement de la collectivité avant le 31/12/2014.
- Les intérêts de la tarification incitative tant d'un point de vue économique, qu'environnemental par un double effet de réduction des déchets collectés et d'accroissement de la part des déchets orientés vers des filières de valorisation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. le Président ajoute que la tarification incitative permettrait de contenir les tarifs. Un exemple récent est celui de l'appel d'offre en début via le groupement de commande créé à cet effet avec d'autres C.C. est positif.

M. Fagot demande quel est le délai pour la mise en place de ce système. M. Muller répond que le délai de mise en œuvre est d'environ 4 ans soit un démarrage en 2017.

Délibération : Valider la mise en place d'une tarification incitative dans un délai de 4 ans, Autoriser Monsieur le Président à engager une étude sur la tarification incitative et à signer tout document en rapport, Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME et à signer tout document en rapport, Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives aux décisions précitées.

Vote : Unanimité (moins 1 abstention)

• Rapport annuel sur la gestion des déchets 2013 :

Monsieur le Président laisse la parole à M. Muller pour présenter le rapport annuel des déchets 2013. En effet c'est une obligation, et les citoyens doivent y avoir accès. Ce rapport fait un état des lieux de la gestion des déchets dans son ensemble sur le territoire de la codecom Centre Argonne.

M. Muller expose quelques données chiffrées issues du rapport annuel :

- 1929,42 tonnes de déchets ménagers collectées en 2013 soit +89,54 tonnes par rapport à 2012
- 929,50 tonnes d'OMR (-25,48T/2012)
- 375,75 tonnes de déchets issus du tri sélectif ont été collectées en 2013 soit +19,31T par rapport à 2012
- Les taux de refus ont été de 24,99 % pour les corps creux et 2,34% pour les corps plats.
- 624,17 tonnes de déchets issus de la déchèterie ont été collectées en 2013 soit +95,71T par rapport à 2012

Délibération : Valider le rapport annuel 2013 concernant la gestion du service REOM

Vote : Unanimité

3) Affaires scolaires

• Alerte sur les effectifs scolaires du territoire :

M. le Président alerte les délégués communautaires sur les effectifs scolaires.

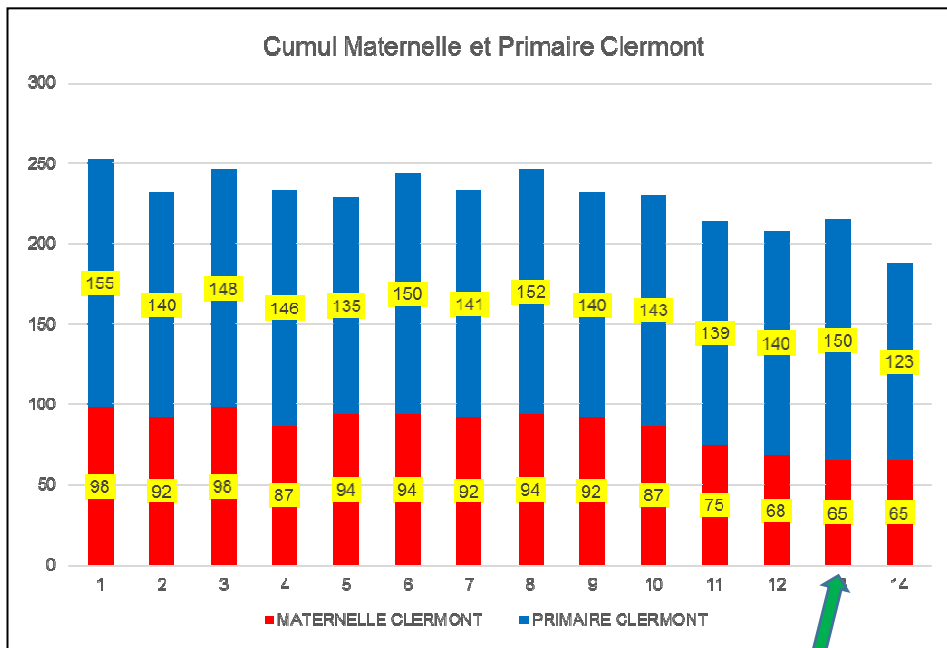
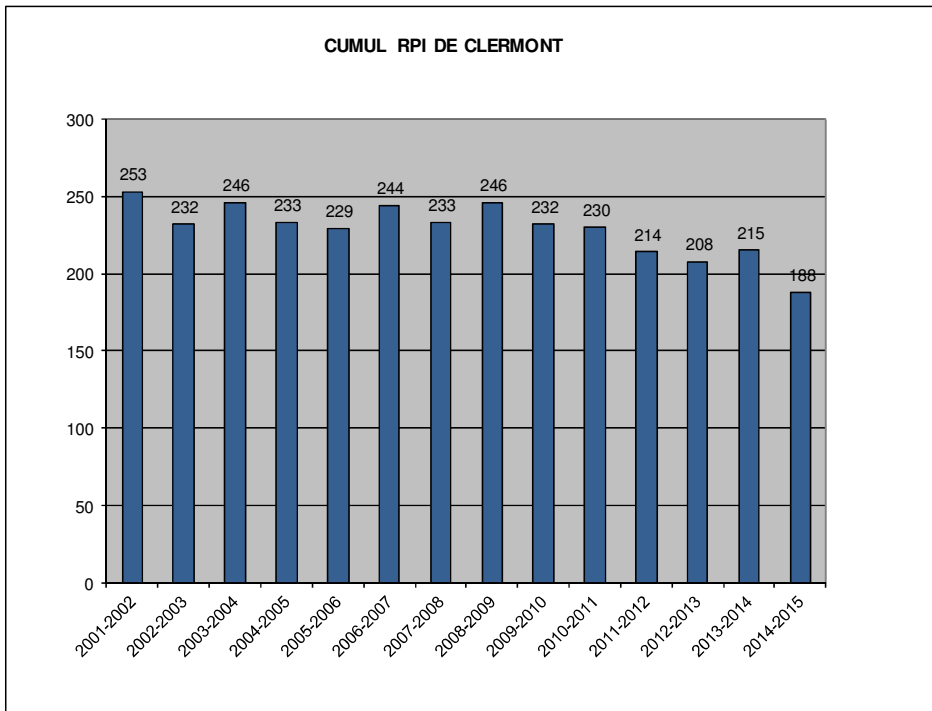
Depuis plusieurs années, une alerte persistait sur le RPI d'Aubrèville-Neuvilly. Cette année, la situation ne s'est pas améliorée et la Direction académique envisage la suppression de poste. A notre initiative, une rencontre a eu lieu avec la Directrice académique, à Neuvilly en présence des conseillers municipaux, des représentants des parents d'élèves et du personnel de la codecom. A l'issue de cette rencontre, une proposition a émergé des deux conseils municipaux appuyée par la codecom : maintien de 2 classes, une sur Aubrèville (maternelle) et une sur Neuvilly (Cycle 2), et départ du cycle 3 sur l'école élémentaire de Clermont. Cette proposition a semblé faire l'unanimité et après validation par les services académiques, elle pourrait être mise en œuvre dès la rentrée 2015.

Sur les Islettes et sur Clermont, même si le nombre d'élèves reste restreint, il n'est pas envisagé de suppression de poste.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

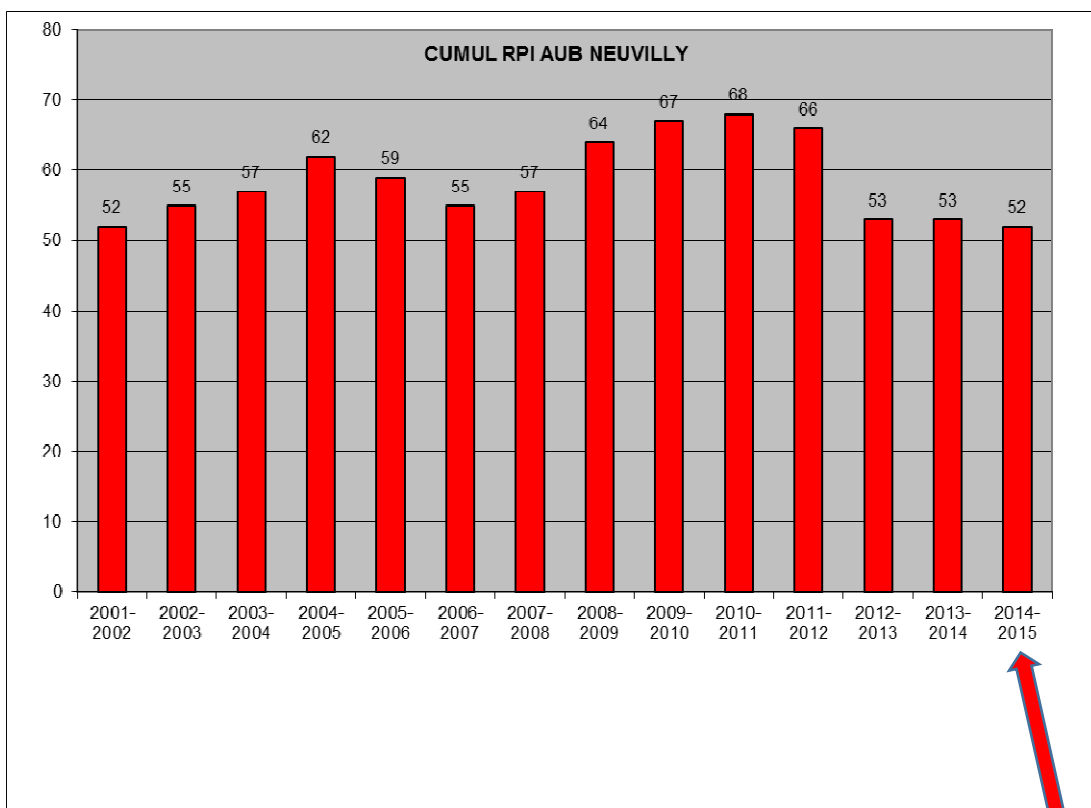
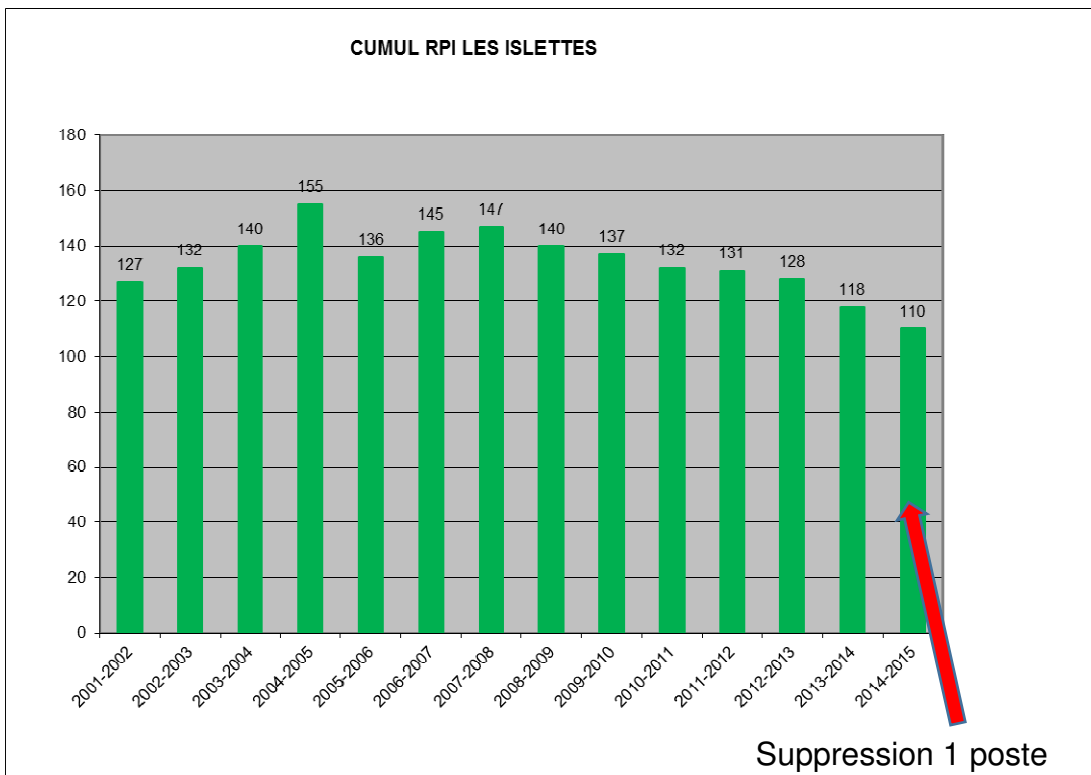
Mme Lebrun demande s'il y a suppression de poste à Aubréville, il y aura création à Clermont, et M. Fagot demande comment les transports vont être organisés.

M. le Président indique qu'aucun poste ne sera créé à Clermont et qu'un bus sera mis en place le matin pour amener les enfants à Clermont. Le soir ils repartiront avec le bus des collégiens.



Suppression 1 poste

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE



Dont 4 TPS (- de 3 ans) +
alerte sur effectifs par DASEN

• **Bilan de rentrée des NAP :**

M. le Président présente le bilan des NAP depuis la rentrée scolaire 2014 :

80 % des enfants fréquentent les NAP. 25 animateurs encadrent l'ensemble des activités soit un taux d'encadrement de 11,28 enfants par animateur (pour rappel la législation c'est un animateur pour 14 enfants en maternelle, et un animateur pour 18 enfants en primaire). Globalement les parents et enfants sont satisfaits. La nouvelle organisation avec 4 fois 45 min a entraîné une multiplication du nombre d'animateurs par rapport à 2013, puisque toutes les NAP ont lieu en même temps sur tous les sites.

Sites	Niveau	Effectifs scolaires	Effectifs NAP	Animateurs
Ecole M. Drouet	Maternelle	39	28	2
	Primaire	71	64	5
Rpi Aub-Neuv.	Maternelle	19	13	1
	Primaire	33	31	4
Rpi Clermont	Maternelle	65	45	5
	Primaire	123	101	8
Total	Maternelle	123	86	8
	Primaire	227	196	17
Total global		350	282	25

• **Classe PAC école Michèle Drouet :**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Aimont, DGS, pour présenter les différents projets portés par les équipes enseignantes du territoire :

Ecole Michèle DROUET / classe PAC 2014-2015:

- Projet musical autour des chants et danses d'Afrique
- Intervenant de l'association Musique en Pays d'Argonne, séance de 45mn/classe/semaine
- 2 classes de maternelle (18+19 enfants), objectif de s'ouvrir à une culture différente de la nôtre
- Représentation devant les parents le 9 avril 2015
- Budget 1250€,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Soutien demandé à la codecom : subvention de 600€

Délibération : D'accorder les subventions susmentionnées, D'autoriser le versement des subventions sur présentations des justificatifs requis, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Classe découverte RPI Clermont :**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Aimont, DGS, pour présenter les différents projets portés par les équipes enseignantes du territoire :

Ecole primaire Clermont / classe découverte 2014-2015

- Elèves de CM1/CM2, budget 17 675€
- Classe découverte à la Baie du Mt St Michel du 22 au 26/06/15
- Soutien demandé à la codecom : subvention de 120€*48 élèves = 5760€

M. le Président précise que les sommes demandées par le RPI de Clermont et Aubréville/Neuvilly représentent 7 320 € ce qui n'est pas négligeable. La contribution de la codecom permet de diminuer le coût pour les familles.

M. Aurelle demande si les budgets prévisionnels des sorties sont connus. M. le Président répond que oui et les demandes sont étudiées par la codecom. Par exemple deux demandes avaient été faites par le RPI Aubréville/Neuvilly, une seule a été retenue. Il ajoute que la même somme ne peut être demandée pour une sortie à Beaulieu que pour un voyage au Mont Saint Michel. Un voyage lointain peut être privilégié et le choix pédagogique n'est pas du ressort de la collectivité. M. le Président ajoute que l'argent ne doit pas être un frein au départ en voyage scolaire des enfants. Un paiement en plusieurs fois peut être réalisé. Mme Lebrun termine en disant qu'une réglementation encadre les sorties scolaires afin de permettre à tous d'y participer.

Délibération : D'accorder les subventions susmentionnées, D'autoriser le versement des subventions sur présentations des justificatifs requis, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Classe découverte RPI Aubréville :**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Aimont, DGS, pour présenter les différents projets portés par les équipes enseignantes du territoire :

Ecole primaire Aubréville / classe découverte 2014-2015

- Elèves du cycle 2, budget 2271,80€
- Classe découverte à Beaulieu en Argonne du 11 au 13/05/2015
- Soutien demandé à la codecom : subvention de 120€*13 élèves = 1560€

Délibération : D'accorder les subventions susmentionnées, D'autoriser le versement des subventions sur présentations des justificatifs requis, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Point sur la mutualisation de la restauration scolaire du collège :**

M. le Président fait le point sur l'étude de mutualisation de la cantine au collège. En 2014 une étude a été diligentée par le CG 55 pour une mutualisation entre le collège, la codecom et l'EPHAD. L'EPHAD s'est retiré de cette étude. En 2015 l'étude ne portera que sur la mutualisation entre le collège et la codecom.

• **Modification du circuit de bus CG 55 sur les Islettes :**

M. le Président informe l'ensemble des délégués qu'une demande a été faite par la mairie de Les Islettes pour modifier le circuit de bus sur la commune de Les Islettes. M. le Président laisse la parole à Mme Lebrun afin d'expliquer la situation. Le circuit n°7 a été modifié avec un nouvel arrêt au Bois Bachin, pour mener 8 élèves à l'école Michèle Drouet. Le circuit est inversé matin et soir. Cette modification pourrait entrer en vigueur au 5 janvier 2015. M. Durand Viel demande pourquoi un grand bus effectue les tournées. M. le Président répond que très souvent les bus partent faire d'autres rotations après les circuits scolaires.

Délibération : De valider les modifications proposées sur le circuit CLERMONT07, D'autoriser la signature par le président de la convention financière avec le Conseil général de la Meuse, D'autoriser la signature par le président de tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

4) Communication

• **Concours photo « Couleurs d'automne en Argonne » du 29/10/2014 au 12/12/2014 :**

M. Chapé, Vice-président en charge de la communication informe les délégués du lancement du concours photo 2014 depuis le 29 octobre 2014 et ce jusqu'au 12 Décembre 2014. Le thème choisi cette année est « Couleurs d'Automne en Argonne ». Quelques participants ont déjà déposé leurs photos à la communauté de communes.

• **Agenda de poche intercommunal 2015 :**

Mme Elkaim informe de la parution de l'agenda 2015. Il sera distribué en début d'année 2015. 13 entreprises y contribuent dont 9 du territoire de la codecom. Mme Elkaim rappelle que c'est une opération blanche pour la codecom. Ce sont les encarts publicitaires qui ont permis de financer cet agenda.

• **Centr'Argonne Infos n°24 :**

M. Chapé présente les thématiques qui seront abordées dans le prochain journal :

- Présentation de la carte de vœux 2015 et information fermeture des locaux de la codecom pendant les fêtes de fin d'année
- Edito
- Accueils périscolaires
- Présentation des délégués communautaires
- Les aménagements aux Bercettes
- Présentation de la commune de Les Islettes
- Présentation de l'équipe d'animatrices des micro-crèches
- Cours d'anglais : il reste des places disponibles
- Jours de rattrapage collecte des déchets ménagers suite aux jours fériés 2015

La distribution aura lieu à compter du 22 décembre 2014, effectuée par l'association Val de Biesme Insertion.

5) Cohésion sociale/Culture

• Fonctionnement des micro-crèches :

A la demande de M. le Président, Mme Warnier, agent de développement durable présente le fonctionnement de la micro-crèche de Clermont en Argonne.

La micro-crèche a ouvert le **4 novembre 2013**, elle a fêté sa première année de fonctionnement. La structure a reçu un avis favorable de la PMI pour une capacité d'accueil modulée pour 10 places (+10%) + 1 place d'urgence. De novembre 2013 à août 2014, 27 contrats ont été signés avec une tarification horaire allant de 0,19 € à 2,05 € (selon barème CAF). Pour l'année 2014/2015, 9 nouveaux contrats et 11 contrats reconduits (1TP).

- 20 enfants sont actuellement accueillis chaque semaine.
- En moyenne sur une journée de **7 à 12 enfants**
- Créneau favori de 10 :00 à 13 :00.

Les 5 animatrices se partagent le planning sur les 2 sites (Clermont et Dombasle). Les enfants accueillis sont principalement âgés de 12 mois et +.

Des activités sont quotidiennement mises en place :

- Lecture /comptines, Peinture, Pâte à modeler, playmaïs,
- Promenade en poussette / sortie au square
- Journée anniversaire (1x / mois) avec préparation du gâteau par les enfants
- Participation au spectacle d'une conteuse à la salle St Michel en lien avec le RAM, Défilé de carnaval avec l'école maternelle et le RAM, Tour de France, Atelier motricité

La micro-crèche de Dombasle en Argonne a ouvert le **12 mai 2014**, et est en service depuis 7 mois.

- Avis favorable de fonctionnement des services de la PMI pour une capacité d'accueil modulée pour 10 places (+10%) + 1 place d'urgence.
- De mai à août 2014, 8 contrats ont été signés avec une tarification horaire allant de 0,73 € à 2,40 (selon barème CAF).
- Pour l'année 2014/2015, 1 nouveau contrat et 6 contrats reconduits (1TP).
- 9 enfants sont accueillis chaque semaine.
- En moyenne sur une journée de **2 à 7 enfants** dont 2 TP.
- Les enfants accueillis sont principalement âgés de moins d'un an.
- Des activités sont quotidiennement mises en place, elles sont différentes de celles mises en place à Clermont du fait de l'âge des enfants :
- Lecture /comptines, Promenade en poussette / sortie au square
- Cadeau de départ pour les enfants entrant à l'école ou déménagement
- Réalisation des empreintes (mains, pieds), Jeux extérieurs, Jeux d'éveil

• Fonctionnement des maisons de santé :

M. le Président laisse la parole à M. Jadoul, Vice-président en charge de la cohésion sociale pour présenter le fonctionnement des maisons de santé. Plusieurs professionnels de santé ont intégré la Maison de Santé depuis le 1 avril 2014.

- 3 médecins :
 - 2 à Clermont (Dr Michel, Dr Gonnand) et
 - 1 à Dombasle (Dr Fayon)
- 7 Infirmiers repartis en deux cabinets infirmiers (4 + 3)
- 1 diététicienne
- 1 kinésithérapeute

En dehors de la maison de santé se trouvent également:

- 2 orthophonistes
- 2 kinésithérapeutes
- 2 pharmacies
- 2 infirmières

Les professionnels de santé sont satisfaits. Cela apporte du dynamisme et des projets émergent. Les différents locaux ont été meublés par les professionnels de santé. Ils ont accueillis au cours de cette période des médecins remplaçants et des étudiants infirmiers.

Des séances d'éducation thérapeutique sont pratiquées, avec le réseau territorial de santé pour le nord Meusien ADOR 55 avec pour but de promouvoir et d'inciter les patients à prendre en charge leur santé.

Tous ces cours font partie d'un programme autorisé par l'ARS. Leur champs d'action sont : le diabète, l'obésité de l'enfant et de l'adulte, l'insuffisance cardiaque et à l'avenir l'insuffisance respiratoire et l'insuffisance rénale

Les séances ayant déjà eu lieu sont :

- Comment lire les étiquettes (composition, glucide, lipide)
- Ateliers culinaires
- Le diabète et son traitement
- Séance de relaxation
- Entretien motivationnel et de l'estime de soi

M. le Président ajoute que la codecom est très attentive aux problèmes de santé. Malgré nos différents efforts, nous sommes toujours en recherche de médecins tant sur Clermont que sur Dombasle.

M. Jadoul ajoute qu'aujourd'hui les nouveaux médecins sont à la recherche d'un emplacement géographique correspondant à plusieurs critères avant de s'installer : à combien de km sommes-nous d'une grande ville, y a-t-il un cinéma, une piscine... Une piste belge est à l'étude.

M. Jadoul aborde ensuite la situation du cabinet dentaire :

- Refus du conseil de l'ordre départemental de l'installation du dentiste sur Clermont malgré des lettres de soutien des professionnels de santé et du Dr ANDRE chirurgien-dentiste sur Ste Ménehould pour raison d'offre suffisante en soins dentaires sur le secteur.
- Le Cabinet CRAHAY a fait opposition à cette décision auprès du conseil de l'ordre national des dentistes : réponse courant janvier.

Normalement il faut compter un dentiste pour 1500 habitants alors que la situation actuelle est d'un dentiste pour 3 500 habitants.

Une pétition est en cours de signature auprès de la population locale demandant si le besoin d'installation du dentiste sur Clermont est réel.

Les objectifs des professionnels sont les suivants :

- Recherche active de médecin par la création d'une brochure et collaboration avec le Dr BOUCHY médecin au conseil de l'ordre
- Apporter le maximum de service à la population

• Contrat local de santé – Rédaction et signature avec l'ARS :

M. le Président donne la parole à M. Jadoul afin de présenter le Contrat Local de Santé aux délégués. Les objectifs sont doubles :

- Participer à la construction des dynamiques territoriales de santé.
- Permettre la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de Santé et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le CLS répond à 2 objectifs prioritaires pour les territoires :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et
- mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le dispositif CLS permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Mettre en cohérence le projet stratégique de l'agence avec les politiques de santé menées par les collectivités,
- Mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé
- Consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée

M. Jadoul donne quelques exemples de mise en place concrète du CLS : le passage d'un mini-bus avec à son bord un ophtalmologiste.

Délibération : D'inscrire la collectivité dans un CLS, D'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches administratives techniques et financières consécutives à la décision précitée et à signer tous les documents correspondants.

Vote : Unanimité

- **Tarif cours d'anglais :**

M. le Président laisse la parole à Mme Warnier pour expliquer l'organisation des cours d'anglais pour la période 2014/2015, qui se dérouleront comme les années précédentes au RPI Vallée de la Biesme- Ecole Michèle Drouet :

- Groupe niveau I adultes (confirmé) : 24 séances de 1h30
- Groupe niveau II adultes (intermédiaire) : 24 séances de 1h30
- Groupe niveau III adultes (débutant) : 24 séances de 1h30
- Groupe IV adultes (novice +): 24 séances de 1h30
- Groupe V adultes (novice): 17 séances de 1h30

Il est proposé d'ouvrir les stages de formation dans les conditions suivantes :

- Effectif de 8 participants par niveau,
- Groupe I à IV, qu'un tarif de 190 € soit demandé à chaque participant résident de la communauté de communes et de 210 € pour les participants hors communauté de communes
- Groupe V, qu'un tarif de 140 € soit demandé à chaque participant résident de la communauté de communes et de 160 € pour les participants hors communauté de communes
- Que les recettes soient encaissées sur la régie de recettes créée au siège de la communauté de communes
- De fixer le montant horaire de la vacation à 35€ bruts pour le formateur

Délibération : Valider la mise en œuvre des cours d'anglais dans les conditions susmentionnées, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Tarif véhicule de la codecom :**

M. le Président donne la parole à Mme Warnier afin de présenter les nouvelles modalités du prêt des véhicules Trafic et Kangoo :

Mise à disposition gracieuse lorsque les véhicules sont utilisés

- par les écoles des RPI de la Vallée de la Biesme, de Clermont ou d'Aubréville-Neuvilly,
- par les mairies dans le cadre de manifestations locales,
- par les associations locales dans le cadre d'une manifestation locale pour la recherche afin de lutter contre les maladies

Pour tous les autres utilisateurs le tarif passe de 0,15 €/km à 0,18€/km.

M. le Président rappelle le succès du prêt des véhicules.

Délibération : Adopter les modifications des conditions d'utilisation, la convention d'utilisation et le tarif de 0.18€/km à compter du 1^{er} janvier 2015, Que les recettes seront encaissées sur la régie de recettes créée au siège de la codecom, Autoriser le Président à signer la convention d'utilisation avec les utilisateurs, communes, établissements publics ou associations du territoire.

Vote : Unanimité

• **Stage BAFA pour 2 agents :**

M. le Président laisse la parole à Mme Warnier pour informer les élus de la poursuite de la formation BAFA pour 2 agents. L'un a validé son stage pratique, le second est en voie de validation. Il convient que ces agents poursuivent la formation pour répondre, en outre, aux conditions d'agrément DDJS.

- Inscription pour ces 2 agents à la session d'approfondissement en 2015
 - Du 20 au 25/04/2015 à la MJC de Belleville pour 1 agent,
 - Date et lieu à définir pour le 2nd agent
- Le prix du stage « BAFA Approfondissement » est d'environ 420,00 € par personne.
- Chacun des stages est co-financé par la CAF

Délibération : Inscrire les formations BAFA au plan de formation 2015, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative, financière et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **ILCG portage des repas convention de mise à disposition 2^{ème} véhicule pour la vallée de la Biesme :**

M. le Président donne la parole à M. Jadoul afin d'expliquer qu'un 2^{ème} véhicule a été mis à disposition par la codecom à l'ILCG, afin de pouvoir effectuer le portage de repas sur la Vallée de la Biesme comme il est actuellement effectué sur la Vallée de l'Aire.

Une personne en contrat aidé a été embauchée par l'ILCG afin de réaliser le portage sur la Vallée de la Biesme. Le portage se fait donc sur l'ensemble du territoire de la codecom excepté le dimanche.

Une convention de mise à disposition de véhicules à titre gracieux régit les conditions de ce soutien matériel.

• **Règlement d'attribution des subventions aux associations :**

M. le Président laisse la parole à Mme Elkaim pour présenter le règlement d'attribution des subventions aux associations qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2015 et ceci dans un souci de transparence vis-à-vis des associations. Jusqu'à présent aucun règlement ne régissait les subventions qui étaient versées aux associations. La codecom pourra également s'appuyer sur le règlement afin de répondre favorablement ou non à une association. Une réunion va être organisée en janvier 2015 afin de présenter ce nouveau dispositif à l'ensemble des associations du territoire. Ce règlement avait été présenté et validé en commission cohésion sociale le 5 novembre 2014.

Délibération : D'approuver la mise en place du règlement d'attribution des subventions aux associations à compter du 1^{er} janvier 2015

Vote : Unanimité

6) Rivières – SPANC – Sites historiques

• Aménagement des Bercettes, bilan des travaux et financement – ENS (CP du CG 55 29/01/2015) :

M. le Président donne la parole à M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence gestion des espaces naturels afin de présenter les travaux réalisés en 2014 sur le site des Bercettes. Le ruisseau du Bas Bois passait initialement dans l'étang des Bercettes. Suite à une étude, le ruisseau a été détourné afin de rejoindre le ruisseau du Jolichamps se trouvant de l'autre côté du VC de Neuville à Le Claon dans le cadre de la 2^{ème} tranche.

La dernière phase a porté sur le cheminement autour de l'étang, avec 1 parcours de 237 mètres linéaires sur 1m80 de large, adapté au public en situation de handicap et l'installation d'un observatoire consacré à l'observation de la faune du site (avifaune, mammifères) de 15 m².

Le coût total du projet s'élève à 186 786,94 € HT (tranche 1 à 3 + maîtrise d'œuvre). Les subventions accordées s'élèvent à 135 042,60 € (Agence de l'Eau Seine Normandie, Entente Oise Aisne, Cg 55 et DETR 2014). Une subvention est en attente (10 290,28 €) du programme Leader.

M. Jeannesson rappelle les objectifs des travaux effectués :

Renforcer l'attractivité du site et contribuer à sa mise en valeur environnementale et touristique.

Le site des Bercettes a fait l'objet d'une demande de classement en espace naturel sensible auprès du CG 55. En effet depuis 2009, la valorisation du site des Bercettes est faite en partenariat avec

- La codecom
- La commune de Neuville,
- Le CPIE de Meuse,
- L'AAPPMA des Trois Vallées,
- Argonne Fan'Nature

Le site des Bercettes est unique en Argonne, son inscription au titre de la politique ENS conforterait sa mise en valeur.

La politique ENS du CG55 votée en avril 2013 (258 ENS identifiés sur le département), répond aux 3 enjeux suivants :

- Mieux connaître les richesses naturelles de la Meuse
- Mieux préserver les sites et habitats prioritaires
- Mettre en valeur et mieux faire connaître les ENS aux Meusiens

La demande d'inscription à l'inventaire des ENS du site des Bercettes (62ha19a) en Septembre 2014, a été rédigée en partenariat avec le CPIE de Meuse, la commune de Neuville et la codecom. Le CG nous a informés que le dossier serait présenté lors de la prochaine Commission Permanente (29 janvier 2015).

Ce futur classement permettrait de continuer à développer le site par l'installation de panneaux d'information, édition d'un livret de découverte... tout en ayant le soutien financier et technique du CG 55.

• Maîtrise d'œuvre/protection de berge du Neufour/ station de pompage - plan de financement et marché de travaux 2015 :

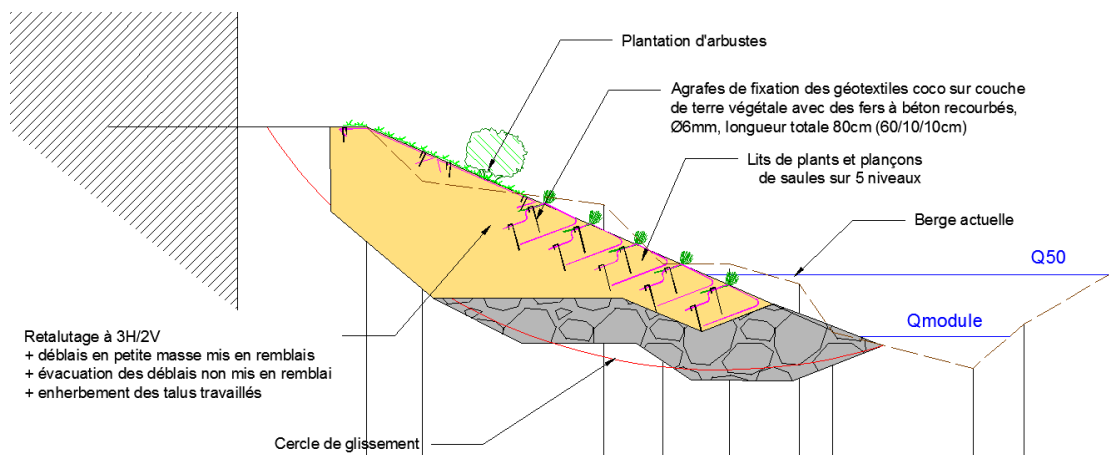
M. le Président laisse la parole à M. Jeannesson pour informer de l'avancée du dossier pour la protection de berge à la station de pompage à Le Neufour.

Une étude sur le secteur de Le Neufour pour **déterminer les causes des désordres observés sur la berge** à la hauteur de la station de pompage a débuté en 2014 par le bureau d'études Artélia pour un coût de 25 705,32 € HT.

La solution retenue est la technique mixte (végétale et minérale).

La station de pompage est solidement enterrée (cuve à plus de 4mètres de profondeur) et donc le glissement de la berge ne l'a pas affectée.

En 2015, le marché de travaux sera lancé pour que l'opération ait lieu au printemps/été 2015.



Le plan de financement pour les travaux est le suivant :

	HT	TTC		TTC MOE	TTC Travaux	%
Phase ACT	2 900,00 €	3 480,00 €	AESN	2 831,55 €	44 222,40 €	40,00%
Phase DET	2 400,00 €	2 880,00 €	CG 55	709,27 €	22 111,20 €	19,40%
phase AOR	600,00 €	720,00 €	EOA	950,13 €	22 111,20 €	19,60%
montant des travaux	92 130,00 €	110 556,00 €	Sous total	4 490,95 €	88 444,80 €	79,00%
			Autofinancement	2 589,05 €	22 111,20 €	21,00%
Total	98 030,00 €	117 636,00 €	Total	117 636,00 €		100,00%

Délibération : De valider le plan de financement, De demander à l'AESN un financement pour la phase réalisation de la phase ACT à AOR ainsi que pour les travaux, De demander au CG 55 un financement pour la phase réalisation de la phase DET à AOR ainsi que pour les travaux, De demander à l'entente Oise Aisne un financement pour la phase travaux, D'autoriser le président à signer tout document administratif, technique ou financier en rapport avec ce dossier

Vote : Unanimité

- **Mission de maîtrise d'œuvre globale de la Biesme, coordination du groupement de commande avec le SMAVAS – convention – plan de financement/AESN – crédit à ouvrir pour le lancement du marché :**

M. le Président donne la parole à M. Jeannesson pour présenter le projet d'une mission de maîtrise d'œuvre globale sur la Biesme.

Une étude globale de la Biesme a été réalisée en 2004 par le bureau CEDRAT développement. C'est à la demande des financeurs que cette étude globale serait lancée afin d'avoir une vision

plus large de la problématique d'effondrement de berges. De plus elle serait nécessaire pour percevoir le solde des subventions AESN et EOA sur la phase étude/protection de berge à la station de pompage. L'ensemble des acteurs se sont rencontrés (Entente Oise Aisne, le CG 55, le SMAVAS, la codecom) afin de discuter de cette future étude globale, de la forme qu'elle doit prendre et élaborer le cadre de fonctionnement et le cahier des charges.

Détail de la mission de maîtrise d'œuvre :

- Partenariat avec le SMAVAS (groupement de commandes avec la CCCA en tant que coordonnateur du groupement)
- 1 partenaire technique : CG 55
- 1 partenaire financier : Agence de l'Eau Seine Normandie
- Coût de la maîtrise d'œuvre :
- 120 000 € HT sur 8 ans avec la 1^{ère} année 30 000 € HT
- 80 % de subvention soit
- reste à charge CCCA/SMAVAS 6 000 € HT
- Coût des travaux:
- 1 000 000 € HT sur 5 ans soit 200 000 € HT/an
- 80 % de subvention soit
- reste à charge CCCA/SMAVAS 40 000 € HT/an
- Un marché qui se déroulera en plusieurs tranches: 1 ferme et 4 conditionnelles afin de se réserver le droit d'arrêter la mission au besoin (difficultés financières, travaux irréalisables...)

Délibération : De valider la convention constitutive du groupement de commande, De valider le recrutement d'un maître d'œuvre, De valider le rôle de coordonnateur du groupement de la codecom, De demander une subvention à l'AESN, D'autoriser le président à signer tout document administratif, technique ou financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Point sur les travaux sur l'Aire :**

M. Jeannesson présente les travaux effectués sur l'Aire dans le cadre du SM3A. Le territoire concerné est l'Aire sur la Codecom Centre Argonne (*du seuil de la microcentrale à Froidos à la limite communale entre Neuville et Boureuilles*) soit un peu moins de 22km de cours d'eau. Les travaux consistent en du traitement de la végétation, retrait sélectif des embâcles dans le respect des équilibres naturels (en cours) ; Mise en défens des berges contre le piétinement du bétail (étiage 2015) ; Plantation dans les secteurs dépourvus de végétation (automne-hiver 2014).

L'objectif principal reste le cours d'eau, tous les travaux menés par le SM3A doivent améliorer la qualité du milieu aquatique.

Ces travaux permettent de rajeunir et maintenir la végétation en place, limiter la formation de nouveaux embâcles, éviter la déviation anormale et progressive du lit ainsi que les phénomènes d'érosion, obtenir une section d'écoulement correcte dans le respect des équilibres naturels

Les travaux, réalisés par l'entreprise Les Chantiers du Barrois, ont débuté le 14 mai 2014 à Froidos pour une durée moyenne prévisionnelle de 8 mois. À ce jour, le traitement de la végétation a été réalisé sur environ 11,5 km de cours d'eau (entre le seuil de la microcentrale de Froidos et la limite communale Vraincourt/Aubréville). Le chantier passera sur le territoire d'Aubréville d'ici les prochains jours.

Il reste environ une dizaine de km à traiter durant les prochains mois.

Quelques problématiques rencontrées sur cette tranche :

- Les interventions ont lieu sur des parcelles privées avec des fonds publics dans l'intérêt général, la concertation doit être constante entre le syndicat et les riverains.
- Les riverains, sur cette tranche, n'ont pas toujours compris que notre objectif était le cours d'eau : ils essaient de profiter de la présence d'une entreprise qualifiée et bien équipée pour lui faire exécuter tout et n'importe quoi (*abattage d'arbres présents sur*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

la parcelle mais pas directement en bordure de cours d'eau, abattage d'arbre sous des lignes hautes tension alors que ni le SM3A ni l'entreprise n'a la compétence, ...)

- D'après l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général, le bois issu des travaux revient aux propriétaires des parcelles. Sur cette tranche, les propriétaires ont décidé de vendre le bois issu des travaux à des exploitants forestiers.

M. Collinet, Maire d'Aubréville félicite l'ensemble des intervenants sur l'Aire.

Centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre site Kaiser Tunnel/ prestation Atelier des Charrons :

M. Jeannesson expose ensuite le projet de création du Centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre Mondiale sur le site du Kaiser Tunnel. Il revient sur l'année 2013 qui a été consacrée à une étude de diagnostic sur le tunnel du Kaiser menée par un architecte :

- Structure du tunnel très abîmée (les touristes avaient pu se trouver en situation de danger à l'intérieur)

L'estimation des travaux à réaliser se portant à 900 000 € environ, ni la codecom ni ses partenaires ne peuvent s'engager dans de telles dépenses.

Une nouvelle réflexion s'est donc portée sur le bâtiment technique située en face du tunnel. Ce bâtiment pourrait devenir un centre d'interprétation sur la 1^{ère} Guerre mondiale en Argonne, avec maquette 3D, visite virtuelle du Kaiser Tunnel...

Le bureau d'études qui a travaillé sur le site de Valmy a été sollicité: Les ateliers des Charrons. Le montant de leur prestation est de **12.025€HT/14.430€TTC**. Celui-ci a été présenté à la Mission Histoire qui financerait à **50 % l'étude**.

La mission des Ateliers des Charrons se répartirait de la façon suivante :

- Phase 1 : 8 semaines diagnostic et élaboration des scénarii
- Phase 2 : 4 semaines programme détaillé du projet retenu

Ensuite il faudrait mettre en œuvre le projet retenu dans le bâtiment.

Délibération : De valider la mise en œuvre de l'étude dans les conditions susmentionnées, D'ouvrir les crédits nécessaires à sa réalisation, D'autoriser le président à signer tout document administratif, technique ou financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

M. Jeannesson annonce également les cérémonies commémoratives qui auront lieu en 2015 en Argonne :

Une association porte les projets liés aux commémorations : Argonne 2015 présidée par M. Bigorgne.

Le samedi 27 Juin 2015 cérémonie à la Haute Chevauchée avec la présence du Ministre de la Défense, du Secrétaire des Anciens combattants, de l'ancien Consul italien, de l'Ambassadeur italien, de la légion étrangère d'Aubagne...

L'inauguration du Ravin du Génie aura également lieu.

L'après-midi sera consacré à l'amitié franco-italienne, avec exposition dans l'abbatiale de Lachalade.

Le dimanche 28 Juin, des conférences et visites des champs de batailles seront organisées.

D'autres événements se dérouleront en 2015 : inauguration de la place Louis Maufrais à les Islettes, évocations nocturnes les 2, 3, 9, 10 octobre 2015 sur le site de Vauquois.

7) Administration – Finances - Mutualisation**• Convention prestation de service, cantine collège/CG 55 :**

M. le Président informe les délégués de la réception de la nouvelle convention à passer avec le collège et le conseil général pour la fourniture des repas confectionnés par le collège d'Argonne (année civile 2015). Il expose les principales modifications apportées, à savoir :

	2014	2015
Article 3	<p>Les établissements bénéficiaires avertiront le collège du nombre de repas à servir sur place ou à livrer chaque vendredi de la semaine précédente avant 17h00, faute de quoi la facturation et la livraison se feront sur la base de la quantité maximale. En cas de variation importante de l'effectif ou d'une suspension de la fourniture l'établissement bénéficiaire avertira le collège au moins 10 jours à l'avance afin de faciliter les commandes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole de Clermont : les effectifs d'élèves servis au collège seront au minimum de 88 repas et au maximum de 105 repas par jour. • Ecole des Islettes/Aubrèville : les repas livrés seront au minimum de 50 repas et au maximum de 80 repas par jour. 	<p>Les établissements bénéficiaires avertiront le collège du nombre de repas à servir sur place ou à livrer chaque vendredi de la semaine précédente avant 17h00, les repas complémentaires devant être communiqués le jour même pour 9h30 maximum faute de quoi la facturation et la livraison se feront sur la base de la quantité maximale. En cas de variation importante de l'effectif ou d'une suspension de la fourniture l'établissement bénéficiaire avertira le collège au moins 10 jours à l'avance afin de faciliter les commandes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole de Clermont : les effectifs d'élèves servis au collège seront au minimum de 70 repas et au maximum de 105 repas par jour. • Ecole des Islettes/Aubrèville : les repas livrés seront au minimum de 50 repas et au maximum de 90 repas par jour.
Article 6	<p>Tarifs école Clermont : 3.73€ Tarifs école Islettes/Aubrèville : 3.30€</p>	<p>Tarifs école Clermont : 4,41€ Tarifs école Islettes/Aubrèville : 3,72€</p>
Article 7	<p>Personnel : mise à disposition de 1360h30 (0.85 ETP)</p>	<p>Personnel : mise à disposition de 1436h20 (0.91 ETP)</p>

M. le Président ajoute qu'il faut limiter cette hausse qui se répercute sur le prix de vente des repas du collège à la codecom. En janvier les échanges ont été compliqués avec le collège de Clermont par rapport à cette évolution.

Délibération : Autorise le président à signer la convention, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Tarifs services périscolaires à compter du 01/01/2015 : accueil et cantine :

M. le Président rappelle au conseil communautaire que depuis 2013, deux modes d'inscription sont proposées aux familles :

- L'inscription régulière
- L'inscription occasionnelle
- Avec deux tarifications différentes pour chacun des modes d'inscription,
- Pour les enfants fréquentant régulièrement le service de restauration, à défaut de transmission de la réservation dans les délais impartis, la tarification « occasionnelle » sera appliquée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Aucun décompte pour repas non pris sauf pour absence d'une semaine au moins (4 jours de cantine consécutifs) sur justificatif (certificat médical, voyage scolaire)

Service Restauration Scolaire	Tarifs au 01/01/2015
1) – Repas – « régulier » : - Les Islettes - Neuilly en Argonne - Clermont en Argonne	4.80€
2) Repas – « occasionnel » : - Les Islettes - Neuilly en Argonne - Clermont en Argonne	5.70€

Délibération : Approuve la nouvelle tarification pour le service restauration scolaire dans les conditions énoncées précédemment à compter du 1^{er} janvier 2015, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité (moins une abstention)

Il ajoute qu'il convient de faire évoluer les tarifs des ALSH dans les conditions suivantes :

ALSH périscolaire	Tranche QF	< 700euro	2014	701 à 1000 euro	2014	> ou = 1001 euro	2014
	Tarif 1/2 journée	1,20	1,30	1,30	1,40	1,70	1,80
	Tarif journée	2,30	2,50	2,50	2,80	3,20	3,50
	Nouveau Forfait mensuel journée	25,00	27,00	27,50	30,00	35,00	38,00
	Nouveau Forfait mensuel 1/2journée	13,00	14,00	14,00	16,00	18,00	20,00
	Montant de facturation minimum pour présence occasionnelle	5,00	5,00	701 à 1000 euro	5,00	5,00	5,00
	Facturation unitaire en sus en cas dépassement horaire (18h30) par ¼ d'heure entamé	1,20	2,00	1,30	2,00	1,70	2,00
ALSH mercredi	Tranche QF	< 700euro	2014	701 à 1000 euro	2014	> ou = 1001 euro	2014
	Accueil	5,00	5,50	6,00	6,80	8,00	9,00
	Accueil + repas	10,00	10,50	11,00	11,80	13,00	14,00

Délibération : Approuve la nouvelle tarification pour les services ALSH dans les conditions énoncées précédemment à compter du 1^{er} janvier 2015, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Délibération pour étalement de charges des assurances, dommages ouvrages :**

M. le Président laisse la parole à Mme Aimont pour présenter l'étalement de charges des assurances Dommages ouvrages pour les opérations de construction : Ecole Michèle Drouet et Maison de santé de Clermont

En application de la note de service de la direction générale des finances publiques (DGFIP n°00-075-M0 du 28 juillet 2000) :

- Constatation de la charge à son compte d'imputation soit le c/616 l'année N,
- Transfert de charge en section d'investissement : mandat au c/4818-040 et titre au c/791-04 l'année N
- Constatation de la charge annuelle d'étalement : mandat au c/6812-042 et titre au c/4818-040 pour un dixième de la somme engagée pour la dommages ouvrages dès N+1,
- Affecter les crédits correspondants et étaler cette charge pour une durée de 10 ans correspondant à la durée de la garantie

Délibération : De valider les conditions d'étalement des charges d'assurances « dommage-ouvrage » susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Convention prestations de service, commune Clermont/codecom :**

M. le Président explique qu'une convention est mise en place entre la commune de Clermont et la codecom pour l'entretien et la tonte du terrain au sein du complexe sportif. Durant toute la saison d'utilisation du terrain, conformément aux dispositions en vigueur et selon les besoins des utilisateurs (clubs, scolaires, etc). Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2014 (31/12/2018). Le prix de la prestation annuelle :

- Tonte : 4240€
 - Carburant : 276€
 - Entretien : 110€
- ⇒ 4626 €

Une seconde convention est mise en place pour l'entretien du terrain de la maison médicale située à Clermont. La prestation correspond à :

- Tonte à l'avant côté parking et patio + arrière côté maison de retraite
- Débroussaillage à l'arrière côté maison de retraite jusqu'en limite de propriété
- Désherbage : côté salle de réunion/paramédical + fossé côté maison d'habitation
- Arrosage à l'avant pour les arbres et arbustes, arrière pour les plantations

Durant toute l'année et pour une durée 5 ans

Prix de la prestation annuelle:

- Tonte : 1500€
 - Carburant : 150€
 - Entretien : 100€
- ⇒ 1750 €

• **Attribution de subvention aux écoles et associations :**

M. Jadoul présente l'ensemble des subventions qui ont été attribuées aux associations pour l'année 2014 :

Fonction	Organisme	Objet de la demande	Propositions de subventions 2014
30	ABICL	Fonctionnement	300,00 €
		Expo interactive jeu de cubes	300,00 €

30	Bars Bars (Association Pays d'Argonne)	Festival 2014	200,00 €
830	Argonne Fan'Nature	Fonctionnement	400,00 €
30	Argonne Meuse Patrimoine	Chantier International - Réhab. Ravin du Génie	1 200,00 €
30	Fête musicale de la Forêt - Futeau	Festival classique en Arg. 2014	1 500,00 €
30	LA BIBLIOTHEQUE Municipale Aubréville	Fonctionnement	350,00 €
		informatisation	239,20 €
30	MUSIQUE EN PAYS D'ARGONNE	Projet piano	885,04 €
		Fonctionnement	Pour mémoire, 11 800,00 € (délib. N°2014-054)
40	FED AMIS ECOLES PUBLIQUES (FAEC)	Engagement saison 2013/2014	2 000,00 €
		remboursement frais km (subvention exceptionnelle)	800,00 €
60	CEDIFF 55	Fonctionnement (0.25€/hab)**	1 142,25 €
60	CLE Les Islettes	Activités	1 100,00 €
60	EMRA	Fonctionnement	500,00 €
60	FAMILLES RURALES	Fonctionnement	2 500,00 €
		Prise en charge des loyers PAQS 100 €/mois	1 200,00 €
60	ILCG	Fonctionnement	2 284,50 €
		Prise en charge des loyers PAQS 100 €/mois	1 200,00 €
60	MISSION LOCALE NORD Meusien	Fonctionnement (1€/hab.)**	4 569,00 €
95	OFFICE DU TOURISME	Fonctionnement (2.50€/hab.) base 4 602 hab.	11 505,00 €
		Puces couturières 1ère édition	300,00 €
		Puces couturières 2ème édition	300,00 €
		poste estival mi-temps	2 809,35 €
		visite église (0,5 €/hab.) base 4602 hab.	2 301,00 €
		L'Argonne fête les jardins	425,00 €
40	Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	Fonctionnement	800,00 €
40	Argonne club Triaucourt	achat de matériel et rabais sur les cotisations jeunes	1 000,00 €
30	Amicale des anciens combattants de les Islettes	Projet 1	200,00 €
30	Bibliothèque Val de Biesme	Fonctionnement	300,00 €
		informatisation 239,2 €/an	239,20 €
40	Karaté club	Fonctionnement	800,00 €
30	Comité du Souvenir français du Centre Argonne	Fonctionnement	1 500,00 €
830	CPIE	Animations à l'étang des Bercettes	3 600,00 €
TOTAL			60549.54 €

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : Décide de valider le versement des subventions dans les conditions susmentionnées, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. le Président présente ensuite les subventions transport versées aux coopératives ou associations scolaires :

- Transports
 - RPI Vallée de La Biesme : 113*10€
 - Maternelle Clermont : 65*10€
 - Primaire Clermont : 146*10€
 - Primaire Aubréville : 16*10€
 - Maternelle Aubréville : 19*10€
 - Primaire Neuville : 19*10€

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : Décide de valider le versement des subventions dans les conditions susmentionnées, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

M. le Président fait part des propositions de versement de subventions PAC suite aux demandes adressées par les écoles du territoire pour l'année scolaire 2013/2014:

- Subvention pour la classe PAC Primaire de Clermont cofinancée par le conseil général de la Meuse à hauteur de : 300€
- Subvention pour les classes PAC Primaire de Clermont : 2 projets, « percussions » et « Chantons le terroir »
 - subvention = 2 x 600€
- Subvention pour la classe PAC Primaire de les Islettes : 1 projet « chorale » =1 x 600€

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : D'approuver le soutien dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le versement des subventions sur présentations des justificatifs requis, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• Attribution de subvention à l'ADMR :

Monsieur le Président fait part aux conseillers communautaires de la proposition de versement de la subvention à l'ADMR de Clermont en Argonne dans les conditions suivantes:

Subvention 2014	F/60	ADMR CLERMONT EN ARGONNE	Fonctionnement (0.46€/hab)	2101,74 €
------------------------	------	--------------------------	-------------------------------	-----------

Délibération : D'accorder le versement de la subvention dans les conditions susmentionnées.

Vote : Unanimité

• Adhésion à l'APNR – CAUE – Carrefour des Pays Lorrains – CPIE Meuse – Meuse Initiative :

M. le Président fait part des propositions de renouvellement d'adhésion à différentes associations auxquelles la CCCA adhère depuis plusieurs années maintenant. Ces structures apportent un accompagnement aux collectivités dans différents domaines tels que le développement territorial, l'économie, l'habitat, le développement durable, l'environnement :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Carrefour des Pays Lorrains	414,00 €	Collectivité – 5000 habitants – Part fixe
Meuse Initiative	160,00 €	Collectivité part fixe
CPIE	100,00 €	Collectivité part fixe
Asso. PNR Argonne	275,50 €	50 € part fixe + 0,05 €/hab. (4510hab.).
CAUE 55	2 029,50 €	0,45€/hab.

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : D'approuver l'adhésion dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

Plan de financement actualisé Bâtiment communautaire, Point Public – financement DETR :

M. le Président laisse la parole à Mme Elkaim pour présenter le projet de réhabilitation du point public et du bâtiment communautaire :

Point public

- Construire des cloisons pour créer de véritables bureaux fermés.
- Créer une vraie salle d'attente à l'entrée du bâtiment.
- Avoir une entrée et une sortie différente serait aussi un atout.
- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le Point Public. Les portes intérieures qui seront installées seront adaptées aux personnes à mobilité réduite. Les allées seront larges d'au moins 1m40. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite s'effectuera par double porte dans la cours de l'école, nécessitant moins de travaux qu'une accessibilité par la porte d'entrée actuelle.

Salle de réunion accessible aux personnes à mobilité réduite, la salle dite d'arts plastiques située au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire, derrière l'actuelle salle d'accueil périscolaire, sera réaménagée.

- Changement du sol
- Abaissement du plafond
- Changement des fenêtres et travaux pour avoir une meilleure acoustique.
- L'accessibilité handicapée sera rendue possible par l'installation d'une rampe d'accès. Des WC adaptés sont déjà présents. Les deux grands lavabos servant aux enfants seront remplacés.

La plan de financement est à actualiser du fait que le seul financeur sera la DETR 2014 (et à la marge EDF/GIP) :

	Montant HT	Financeurs	Montant HT	% de financement
Point Public		DETR	29 355 €	31,00%
GROS ŒUVRE	1 200,00 €	GIP	4 834,00	5,10%
MENUISERIE EXTERIEURE	6 000,00 €	total fonds publics	34 189,14 €	36,10%
- PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE	7 100,00 €	EDF (aide privée)	4 834,00 €	5,10%
ELECTRICITE	2 000,00 €	Total Aides	39 023,14 €	41,21%
sous total	16 300,00 €	Autofinancement	55 671 €	58,79%

Bâtiment communautaire				
MENUISERIE EXTERIEURE	17 500,00 €	Total HT	94 694,00 €	100,00%
MENUISERIE INTERIEURE	8 500,00 €	TVA 20 %	18 939 €	
PLATRERIE - PEINTURE	17 100,00 €			
REVETEMENTS DE SOLS	10 800,00 €			
ELECTRICITE - PLOMBERIE	13 900,00 €			
sous total	67 800,00 €			
Sous-total travaux	84 100,00 €			
Honoraires Maitre d'œuvre	7 824 €			
Honoraires SPS et divers	2 770 €			
TOTAL HT	94 694 €			
TVA 20 %	18 939 €			
TOTAL TTC	113 633 €	TOTAL TTC	113 633 €	

Délibération : De valider le plan de financement, De valider les demandes auprès des co-financeurs, D'autoriser le président à signer tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• Ouverture de crédits DM1 budget général :

M. le Président donne la parole à Mme Aimont afin de présenter les ouvertures de crédits à faire au budget général, en raison notamment des différents projets présentés précédemment pour notre territoire, il est nécessaire de procéder à des augmentations ou diminutions de crédits dans les conditions ci-annexées :

DM1 8 12 2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-830 : Contrats de prestations de services	0,00 €	117 636,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	117 636,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391178-01 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	102,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	102,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 413,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 413,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7473-830 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 055,00 €
R-7478-830 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 885,00 €
R-74832-01 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 385,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	116 325,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 413,00 €	117 738,00 €	0,00 €	116 325,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	14 756,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	14 756,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 483,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 483,00 €
R-1312-201401 : REHABILITATION POINT PUBLIC SALLE REUNION ANNEXE	0,00 €	0,00 €	14 180,00 €	0,00 €
R-1313-201301-95 : ETUDE ET AMENAGEMENT KAISER TUNNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 012,50 €
R-1318-201401 : REHABILITATION POINT PUBLIC SALLE REUNION ANNEXE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
R-1341-201401 : REHABILITATION POINT PUBLIC SALLE REUNION ANNEXE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	395,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	14 180,00 €	6 527,50 €
R-1641-201401-01 : REHABILITATION POINT PUBLIC SALLE REUNION ANNEXE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 874,06 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 874,06 €
D-2183-200902 : Equipement des écoles	2 530,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-201002 : ENR RPI CLERMONT ELEMENTAIRE	112,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-201003 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE	921,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-201101 : ENR RPI CLERMONT MATERNELLE	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-201102 : ENR RPI AUBNEUV-NEUVILLY	1 051,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-201103 : ENR RPI VALLBIESME	1 240,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-200902 : Equipement des écoles	899,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 773,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-201301-95 : ETUDE ET AMENAGEMENT KAISER TUNNEL	0,00 €	14 315,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-201401 : REHABILITATION POINT PUBLIC SALLE REUNION ANNEXE	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération : De valider les augmentations ou diminutions de crédits dans les conditions ci-annexées.

Vote : Unanimité

• **Créances éteintes :**

Mme Aimont informe de la transmission par le CFP de Clermont d'une demande d'admission en créances éteintes dans les conditions suivantes :

- créances éteintes- compte 6542- pour les cotes adressées par le CFP pour
 - un montant global de 44.38€ pour des factures REOM de 2010
 - un montant global de 82,00€ pour des factures REOM de 2011

en raison d'une procédure de rétablissement personnel entraînant extinction des créances et

- créances éteintes- compte 6542- pour les cotes adressées par le CFP pour
 - un montant global de 207,99€ pour des factures REOM de 2010
 - un montant global de 81,99€ pour des factures REOM de 2011

en raison d'une procédure de rétablissement personnel entraînant extinction des créances et

- créances éteintes- compte 6542- pour les cotes adressées par le CFP pour
 - un montant global de 55,50€ pour des factures REOM de 2011
 - un montant global de 68,00€ pour des factures REOM de 2012

en raison d'une décision du TGI de Verdun

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : D'approuver la prise en charge en créances éteintes dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

Mme Aimont informe de la transmission par le CFP de Clermont d'une demande d'admission

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

en créances éteintes dans les conditions suivantes :

- créances éteintes- compte 6542- pour les cotes adressées par le CFP pour
 - un montant global de 6.80€ pour des factures CANTINE de 2012
- en raison d'une procédure de rétablissement personnel entraînant extinction des créances

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : D'approuver la prise en charge en créances éteintes dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

Mme Aimont informe de la transmission par le CFP de Clermont d'une demande d'admission en créances irrécouvrables dans les conditions suivantes :

compte 654

- un montant global de 10,20€ pour cantine 2012 au budget général
- un montant global de 49,50€ pour cantine 2010 au budget général
- un montant global de 27,20€ pour cantine 2013 au budget général
- un montant global de 49,50€ pour cantine 2010 au budget général
- un montant global de 3,30€ pour autres prod. Gest. courante 2010 au BG

Délibération : D'admettre en non-valeur les cotes susmentionnées.

Vote : Unanimité

• **Chèque cadeau Noel des agents :**

Mme Aimont explique que dans le cadre de la politique de prestation sociale de la communauté de communes, la proposition de chèques cadeaux destinés au Noël des agents dans les conditions suivantes est faite :

- Adhésion au dispositif « CA DO chèque » de la poste (frais de prestation en sus) sous la forme de chèques (hors rayon alimentaire et carburant selon la législation en vigueur) d'une valeur faciale de 10 € et 15 €,
- Attribution aux agents titulaires et non titulaires en position d'activité (liste des effectifs présents à la date du 30/10 et dont le contrat est d'une durée au moins égale à trois mois),
- Montant maximum par agent :
 - 55€ pour un temps de travail hebdomadaire inférieur ou égal à 17.50/35^{ème},
 - 110€ pour un temps de travail hebdomadaire supérieur à 17.50/35^{ème}.

M. Aurelle demande à combien s'élève le montant total de cette prestation. Elle s'élève à 3 199,10 € TTC.

Délibération : D'approuver la mise en place des chèques cadeaux dans les conditions énoncées à compter de 2014, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Mise en œuvre en 2015 de la dématérialisation complète avec le CFP :**

Mme Bernard, Vice-présidente en charge des finances présente le projet de dématérialisation. A ce jour, la codecom a la possibilité de passer en dématérialisation complète sur les différents budgets gérés afin de réaliser une économie de papiers et d'améliorer les échanges avec les services de l'Etat,

La codecom pourrait passer en dématérialisation complète (pièces justificatives des mandats et titres, marchés publics, contrats, délibérations, arrêtés, documents budgétaires, payes, rôles et factures des services gérés), avec utilisation d'une signature électronique.

Cette dématérialisation complète pourrait intervenir courant 2015, en accord avec les services de l'Etat concernés.

Délibération : D'accepter la mise en œuvre de la dématérialisation complète, D'accepter la signature de tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Mise en œuvre de Tipi – adhésion au dispositif et signature du formulaire d'adhésion :**

Mme Bernard présente le dispositif TIPI. Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la restauration scolaire et les activités périscolaires. TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,05 € par transaction).

La demande des particuliers est importante dans ce domaine et permet un accès au service 7j/7 et 24h/24.

Délibération : D'autoriser l'adhésion au dispositif et la mise en œuvre de TIPI, D'accepter la signature de tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Majorité (2 voix contre)

8) Voirie

• **Marché de voirie – attribution, planning d'intervention :**

Mme Elkaim informe de la passation d'un marché public concernant le programme de travaux de voirie 2014.

4 entreprises ont répondu au marché : Marchand, Colas Est, Eurovia et TP Colle

L'entreprise Marchand a été retenue pour un montant de :

- 66 527,56 € HT pour l'offre de base,
- 4 752,56 € HT pour option n°1 Lachalade,
- 5 492 € HT pour option n°2 Clermont
- soit un total de 76 772,12 € HT soit 92 126,54 € TTC

Estimation du marché par la codecom : 81 950,85 € HT soit 98 341,02 € TTC

- L'entreprise Marchand sous-traite les travaux d'ECF à l'entreprise Socogetra.
- La 1^{ère} réunion de chantier a été organisée le 26/09/2014
- L'entreprise Marchand est intervenue dès le 06/10/2014 mais suspension des travaux pour intempéries.
- L'entreprise Socogetra et l'entreprise Marchand recommenceront les travaux à compter du printemps 2015.
- 8 semaines ont été prévues pour réaliser les différentes prestations.

• **Refacturation du sel de déneigement aux communes :**

Mme Elkaim fait part de la demande en sacs de sel de déneigement. La CODECOM a passé une commande groupée auprès du Conseil général de la Meuse pour ses besoins et ceux des communes du territoire, dans le cadre du groupement de commande dernièrement créé. La commande a été passée et la livraison a été effectuée.

2013 (sans groupement)		
sac de 25kg	PU HT	PU TTC
	3,95 €	4,72 €
livraison (par tonne)	25,00 €	29,90 €
2014 (avec groupement)		
sac de 25kg	PU HT	PU TTC
	3,29 €	3,95 €
livraison (par tonne)	25,30 €	30,36 €

La facturation du sel de déneigement est la suivante :

COMMUNE	tarif TTC	sac 25 kg	MONTANT TTC
BRABANT	4,7058	10	47,06
BROCOURT	4,7058	8	37,65
CLERMONT	4,7058	20	94,12
LES ISLETTES	4,7058	40	188,23
NEUVILLY	4,7058	8	37,65
total CNES	4,7058	86	404,7
CODECOM	4,7058	34	160
SOLDE TOTAL		120	564,7

Délibération : Décide de refacturer le sel de déneigement dans les conditions précitées, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Prestations hivernales : intervention entreprise Perotin tarifs jour/nuit/astreintes :

Mme Elkaim fait part de la prestation proposée par l'entreprise Perotin. Les tarifs sont les mêmes que l'année dernière.

- soit 110 € HT (132 € TTC) pour 1h de travail le jour
- et 140 € HT (168 € TTC) pour 1h de travail la nuit (entre 22h et 6h).

Concernant la mise en place d'une astreinte hivernale, et suite à une rencontre avec l'entreprise Perotin voici ce qui a été proposé :

Du 1^{er} Décembre 2014 au 15 mars 2015, une astreinte hivernale pourra être versée sous certaines conditions.

- Elle sera versée mensuellement.
- Elle est fixée à un montant maximum de 3 150 € HT correspondant à 30 € HT/Jour pendant 105 jours.
- Si aucune intervention n'est effectuée, l'astreinte sera versée en totalité à la fin du mois concerné.
- Lorsqu'une intervention est constatée, le montant de celle-ci est déduit du montant de l'astreinte mensuelle.

En effet lorsque l'entreprise ne sort pas de l'hiver (comme cela a été le cas en 2013/2014), aucune somme ne lui est versée alors que l'entreprise doit rester mobilisée durant toute cette période.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Concernant le tableau listant les rues du territoire et classées par ordre de priorité, il est envisagé de faire le point pour éventuellement procéder à des modifications en fonction des nouveaux usages des routes.

- **Prestations hivernales : alerte météorologique SANEF 300 € HT :**

Mme Elkaim indique que comme l'année dernière l'alerte météorologique est reconduite pour un tarif de 300 € HT (360 € TTC) (en 2013 : 290 € HT). La SANEF envoie par mail ou fax les conditions météorologiques à la codecom et à l'entreprise Perotin afin de prévenir d'éventuelles intempéries. Cette alerte fonctionne de novembre à février/mars.

- **Prestations hivernales : Tonne de sel à la SANEF 75 € HT :**

Mme Elkaim indique que comme l'année dernière l'entreprise Perotin se sert en sel de déneigement à la SANEF (Sainte Ménehould). Le coût n'a pas évolué et il est de 75 € HT la tonne.

9) Economie – Développement local

- **Fiches action programme Lorraine et territoires (CADT) : projets communes et EPCI :**

Mme Pérot, Vice-Présidente en charge de l'économie et du tourisme présente le dispositif CADT pour l'année 2015.

En 2015, même principe tout projet communal ou intercommunal, relevant des lignes de la charte du Pays de Verdun, serait éligible à des subventions régionales, sous réserve de validation des élus régionaux en Commission Permanente.

Chaque intercommunalité doit présenter une programmation des projets (intercommunaux ET communaux) pour l'année 2015.

Pour toute demande de subvention régionale, les Communautés de Communes recensent les démarches communales.

Le projet ne doit pas être commencé avant que le Conseil Régional n'en donne l'autorisation (possibilité de demander une dérogation pour commencer les travaux plus tôt).

Les projets listés ci-dessous ont fait l'objet d'une fiche action :

Projets communaux :

- Logement communal F5 à Les Islettes
- Valorisation patrimoniale de l'Avenue de la Guadeloupe à Neuville en Argonne
- Requalification du quartier de la Cardine à Les Islettes
- Projet de requalification urbaine et paysagère de la rue principale (RD N° 603) et de la place centrale à Les Islettes
- Circuit de randonnée VTT et piétons à Lachalade

Projets intercommunaux :

- Requalification du chemin de la Bouteille sur la commune de Clermont en Argonne
- Geocaching
- Etude pour la construction d'un centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre Mondiale sur le site du Kaiser Tunnel, avec travaux par la suite
- Construction d'une micro-crèche, d'une résidence pour personnes âgées (projet porté par la commune ou l'OPH) sur la commune de Les Islettes
- Installation d'un Fab Lab
- Requalification de la zone de l'ancienne verrerie (en fonction du portage qui pourra être effectué par l'EPFL)

10) Habitat – cadre de vie

• DDmarche suite de l'autodiagnostic :

Mme Lebrun, Vice-présidente en charge de la compétence cadre de vie, habitat, urbanisme présente le dispositif de DDmarche. Cette démarche a été initiée entre 2009 et 2011. Une localisation des bonnes pratiques en matière de développement durable sur notre territoire a été effectuée :

- 3 piliers :
 - Développement économique
 - Actions sociales
 - Environnement
 - Cartographie des bonnes pratiques

Cela a entraîné une définition et choix des défis de DD/compétences de la codecom
L'ensemble de la démarche est menée en partenariat avec le CPIE Meuse.

Une rencontre nationale s'est déroulée le 18/09/2014 à Mairie Conseils avec le réseau des CPIE.

La proposition qui est faite est d'entamer une nouvelle phase de travail commun transversal à toutes les compétences pour travailler sur le projet de territoire et les statuts de la codecom.

Animation du projet par la Vice-présidente de la commission habitat, cadre de vie et urbanisme en lien avec tous les vice-présidents et par 2 techniciens, la DGS et l'agent de développement local.

Organe décisionnaire : conseil communautaire

Comité de pilotage : vice-présidents et président

Groupes de travail : bureau et commissions thématiques

Il est proposé de recourir à la DDmarche afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels défis sont à relever par le territoire de la codecom ?
- Quelles compétences sont exercées par la codecom à ce jour et croisement avec les défis fixés (mise en place d'une grille d'analyse) ?
- Quelles compétences seront à exercer demain pour relever les nouveaux défis du territoire?

Délibération : De valider la mise en œuvre de la DDmarche dans les conditions susmentionnées.

Vote : Unanimité

• Versement de subventions façades :

Il est proposé aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre des programmes 2011 et 2014, menés en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les trois propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Programme 2011 :

Demandeur	M. HUCBOURG Gilles
Localisation du projet	3 rue jean le Tonnelier 55120 FROIDOS
Montant des travaux TTC	5 897,84 €
Dépense subventionnable	4 100 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025 €
Dont CODECOM	512,5 €
Dont Conseil Régional	512,5 €

Demandeur	Mme DUFOUR Laurence
Localisation du projet	6 route du Claon 55120 Le Neufour
Montant des travaux TTC	11 645,71 €
Dépense subventionnable	4 100 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025 €
Dont CODECOM	512,5 €
Dont Conseil Régional	512,5 €

Programme 2014 :

Demandeur	M. LHUILLIER François
Localisation du projet	24 rue des Déportés 55120 Clermont en Argonne
Montant des travaux TTC	4 791,38 €
Dépense subventionnable	4 100 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025 €
Dont CODECOM	512,5 €
Dont Conseil Régional	512,5 €

Délibération (prise en Bureau du 03/10/2014) : Décide de valider le versement des subventions dans les conditions susmentionnées, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

11) Questions diverses

- **Réforme territoriale : région, département, intercommunalité :**

M. le Président fait part des changements liés à la réforme territoriale. Pour la nouvelle région, les choses s'éclaircissent, pour le département elles ne le sont pas encore et en ce qui concerne la codecom et une future fusion « c'est le brouillard ».

- **Pôle environnement - Rarécourt :**

M. le Président laisse la parole à M. Fagot, maire de Rarécourt afin d'expliquer ce projet. L'objectif est de créer un espace regroupant plusieurs structures liées à l'environnement. L'Association Parc naturel régional d'Argonne est déjà installé à Rarécourt, le CPIE qui est actuellement à la mairie de Clermont et le SM3A dans les locaux de la codecom pourraient le rejoindre afin de former un ensemble cohérent.

• **Vœux de la codecom :**

M. le Président informe les élus de la date de la cérémonie des vœux qui se tiendra le Samedi 24 Janvier 2015 à la salle du PAQS à Clermont. Les vœux seront communs à la commune et au Conseiller Général du canton.

• **Gestion du personnel : procédure disciplinaire :**

M. le Président explique qu'une procédure disciplinaire est en cours à l'encontre d'un agent de la codecom. Il a été suspendu par arrêté. C'est une suspension immédiate de toutes activités professionnelles en attente d'un passage en conseil de discipline.

• **Nettoisement de la plateforme de la Cardine : déchets verts :**



M. le président explique qu'actuellement la Cardine est un exutoire, et que les déchets verts sont en décomposition. Une solution devra être trouvée afin de pallier ce problème. Un projet est à l'étude.

• **Gidon 55 : lutte contre les rats musqués et ragondins :**

M. le président indique qu'aucune adhésion n'est obligatoire à cet organisme. C'est au bon vouloir des communes.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 22h45.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

<p style="text-align: center;">Le secrétaire Sébastien Jadoul</p> 	<p style="text-align: center;">Le Président Dominique Durand</p> 
---	---